

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE MESSERY

Haute-Savoie

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le cinq décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Serge BEL, Maire.

Etaient présents : M. BEL Serge, Mme DARTIGUEPEYROU PACCALET Joëlle, M. RAYMOND Alexandre, Mme CORDELOIS Valérie, MM. GERARD Claude, VIROT Patrick, Mme CUTLER Rosalind, M. GROSJEAN Jacques, Mmes VUARNET Nathalie, TISSOT GREVAZ Alexandra, DETOURNAY Chantal, M. NOIR Thierry, Mmes ROSSAT Virginie, MARGUET Céline.

Absents : M. RODRIGUES Frédéric donne pouvoir à Mme CORDELOIS Valérie, M. VUARNET Olivier donne pouvoir à M. GERARD Claude, M. TRUCHET David donne pouvoir à M. BEL Serge, Mme MARGOTTIN Clotilde (excusée)

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 17

Date de la convocation : 28/11/2014

Mmes DETOURNAY Chantal et DARTIGUEPEYROU PACCALET Joëlle ont été élues secrétaires.

13 – Motion contre le jet-ski sur le lac Léman :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré ;

Décide de porter les inquiétudes des concitoyens quant à une autorisation éventuelle du jet-ski sur le Léman dans le cadre de la révision du Règlement particulier de police RPP de la navigation sur le lac Léman.

Estime qu'une conciliation harmonieuse entre les diverses activités professionnelles et de loisirs ainsi que la préservation des milieux naturels d'une part et la pratique du jet-ski d'autre part est impossible.

A la vue des impacts importants:

- nuisances et risques pour les usagers (bruits intenses, risques d'accidents avec les baigneurs, les pêcheurs amateurs et professionnels, les navigateurs: plaisanciers, avirons, kayaks, canoës, voile ...)
- impact sur l'ensemble de la flore et la faune du Lac et du Littoral, en particulier sur les poissons et les oiseaux,

Demande à M. le Préfet de ne pas autoriser la pratique du jet- ski et de protéger le Lac Léman, ses usagers et son environnement.

Ainsi fait délibéré et signé, les jours, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Serge BEL

